



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/12/17

Reçu en Préfecture le : 19/12/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 18 décembre 2017
D-2017/502

Aujourd'hui 18 décembre 2017, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Messieurs Nicolas BRUGERE et Jacques COLOMBIER présents à partir de 16h20

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jérôme SIRI, Monsieur Joël SOLARI, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Sandrine RENO

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale.
Section Gironde. Pépinière artisanale Sainte-
Croix. Subvention de fonctionnement au titre
de l'exercice 2016. Décision. Autorisation.**

Madame Virginie CALMELS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'engage pour le maintien et le renforcement de son tissu d'entreprises artisanales, activités essentielles de son économie. En décembre 2016, 4 332 entreprises employant 4 864 salariés étaient en activité à Bordeaux (source Registre des métiers de la Gironde)

Des actions en faveur des artisans (animations, opérations de communication, accompagnement des créateurs d'entreprises) sont mises en œuvre, en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale – section Gironde (CMAI33) et avec la Ronde des Quartiers de Bordeaux, afin de soutenir la pérennité des activités déjà présentes et de favoriser l'installation de nouveaux artisans de proximité, dans un environnement urbain contraint mais à fort potentiel de clientèle.

Parmi les actions menées, l'animation de la pépinière artisanale Sainte Croix (11 rue du Port) permet d'accompagner l'installation d'artisans dans le cœur ancien de Bordeaux. Cette structure constitue un outil efficace d'accompagnement des créateurs d'entreprise. Gérée depuis sa création en 2006 en partenariat avec la Chambre de métiers au moyen d'une convention de gestion approuvée par délibération du Conseil municipal de Bordeaux en date du 27 octobre 2014, la pépinière contribue au retour des artisans de proximité dans le centre-ville.

Concernant le recrutement de nouveaux occupants, chaque porteur de projet intéressé (une trentaine par an) est reçu à la pépinière à l'occasion d'un entretien individuel qui permet d'évaluer son projet et sa motivation à intégrer la structure. S'ils le souhaitent, les porteurs de projet peuvent ensuite déposer un dossier de candidature qui sera examiné par le Comité de recrutement réunissant des représentants de la Ville, de la CMAI33, de la CSDL et du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine.

A son arrivée, chaque « pépin » peut bénéficier de la réalisation, par l'animateur de la pépinière, de son « dossier économique initial » qui comprend son compte de résultat prévisionnel, le calcul du seuil de rentabilité, son tableau de financement, son budget de trésorerie et son bilan de clôture.

L'année 2016 a été marquée par un important renouvellement des résidents. La plupart d'entre eux étaient en effet arrivés au terme de leur bail (23 mois). Leur remplacement a été assuré dans de très bonnes conditions.

Entreprises sorties en 2016 au terme de leur bail :

- J. Delsol, ébénisterie
- INOLEC, électricité
- Bee Green, conception et pose de murs végétaux
- Lady Brindille, création florale
- Hemaya, bijoux en émail d'art
- Down on the Corner, création de vêtements
- La Clef des travaux, courtier en travaux
- Anamorphose, cabinet d'architecte

Entreprises ayant intégré la pépinière en 2016:

- Marc Wetterwald, ébéniste
- Paul Blaise, menuisier
- Foudre, couture/création
- OZ Intérieur, architecture d'intérieur

- ACX ELEC, électricien
- Nod System, maintenance informatique
- Jean-Michel Legras, laqueur
- Evidence Bricolage, services de bricolage
- M. Desport, tapisserie d'ameublement

A noter que pour améliorer la communication sur cet équipement, la page Facebook de la pépinière a été entièrement renouvelée en 2016.

D'un point de vue financier, le total des charges d'exploitation pour 2016 s'élève à 43 848,48€ (45 306,77€ en 2015), répartis comme suit : 21 339,99€ de charges externes et 22 508,49€ de charges de personnel (CF budget réalisé 2016 ci-annexé). La légère augmentation des charges de personnel en 2016 par rapport à 2015 s'explique par le fait que la CMAI33 a mobilisé davantage de compétences en interne, pour la communication et l'animation des supports numériques notamment.

En termes de recettes, les loyers versés par les entreprises s'élèvent à 21 782,22€. Le manque à gagner par rapport à 2015 (24 233,24 €) est justifié par le renouvellement important des occupants et la difficulté de faire correspondre les dates de départ et d'arrivée des entreprises.

Aussi, pour équilibrer le budget 2016 de la pépinière, et conformément aux conventions de gestion successives signées entre la Ville de Bordeaux et la CMAI33, le déficit d'exploitation de la pépinière, qui s'élève à 22 066,26€, sera pris en charge par les deux institutions, à parts égales (soit 11 033,13€ chacune).

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 11 033,13€ au titre de la prise en charge de la quote-part du déficit 2016 de la pépinière artisanale. Cette subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat interdépartementale – section Gironde, qui sera imputée au budget de l'exercice 2017 au chapitre 65, article 6574, fonction 94.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 décembre 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Virginie CALMELS

Annexe
Budget réalisé 2016

BUDGET REALISE 2016

CHARGES

Postes de dépenses	Montant	Observations
Eau – Energie (Electricité et gaz)	3385.54	Budget de 2016 a été divisé par 2 (6775.87€ en 2015).
Entretien – Maintenance Surveillance - Alarme	6 141.08	Budget en baisse de 24% par rapport à celui de l'année dernière. Pour rappel, le budget avait déjà baissé de 15% en 2015. La renégociation des contrats portent ses fruits. Restent les coûts d'entretien courant de la pépinière : ménage, sécurité incendie, porte de garage, chaudière...
Assurances	935.92	Budget assurance a été divisé par 2 du fait des assurances des 2 goupils qui ont été arrêtés. Reste aujourd'hui l'assurance du bâtiment.
P.T.T. Téléphone	4851.1	Abonnements et Consommation pour une ligne internet, une ligne téléphonique : a doublé par rapport à l'année passée du fait du nouvel abonnement internet.
Impôts Taxe sur les ordures ménagères	865.00	
Communication	664.00	Stand pépinières de Bordeaux au Salon de l'Entreprise
Acompte travaux	1062,00	Travaux d'isolation
Autres	1740.45	Missions réception + frais d'honoraire d'architecte pour les travaux d'aménagement.
Provisions sur loyer	1 694.9	Lettres de relance envoyées avant de faire appel à nouveau au Service de recouvrement sollicité pour pallier au défaut de paiement.
Charges de personnel	22 508.49	Salaires et charges sur salaires des animateurs sur la base du réalisé (+ chargée de communication + conseillère en numérique + conseillère en développement commercial)
Total des Charges	43 848.48	

PRODUITS

Postes de Recettes	Montant	Observations
Loyers – Forfait charges communes	21782.22	Calculés sur la base des factures émises : - loyers en fonction de la date d'entrée des résidents actuels et des réévaluations effectuées - services refacturés sur la base du forfait charges communes - consommations affectables aux locaux
Mairie	11 033.13	Prise en charge du déficit à part égale, sous réserve de ressources complémentaires
Chambre de Métiers	11 033.13	
Total des Produits	43 849.48	